



PAROISSE de

Lannion

Carrière

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?
bien de fabrique encore sous séquestre? ...
bien de fabrique dévolu :
soit à un établissement de bienfaisance ?
soit à la commune?
bien communal, ou reconnu tel?

oui

oui

Qui l'a pris en location?

M. Joseph Portier
par bail

Par bail écrit ou location verbale?

Quelles sont les conditions de location :

Date de l'entrée en jouissance?

29 7^{ème} 1908

Durée du bail?

3. 6. 19 ans

Faculté de résiliation?

au préavis 6 mois d'avance

Réparations?

grosses et petites à M. Portier

Contributions?

à M. Portier

Assurances?

à M. Portier

Autres charges?

Faculté de sous-louer?

oui

Prix de location?

300 + 100 de loyer de mady. mady

Conditions de paiement?

pour les impositions

Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs?

oui. M. le Recteur s'est assuré contre les risques locatifs

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il?

A quel titre l'occupez-vous?

Quelles sont les conditions de location?